

Sion, le 6 décembre 2023

Madame la Députée /Monsieur Le Député
Prénom Nom
Rue numéro
NAP Lieu

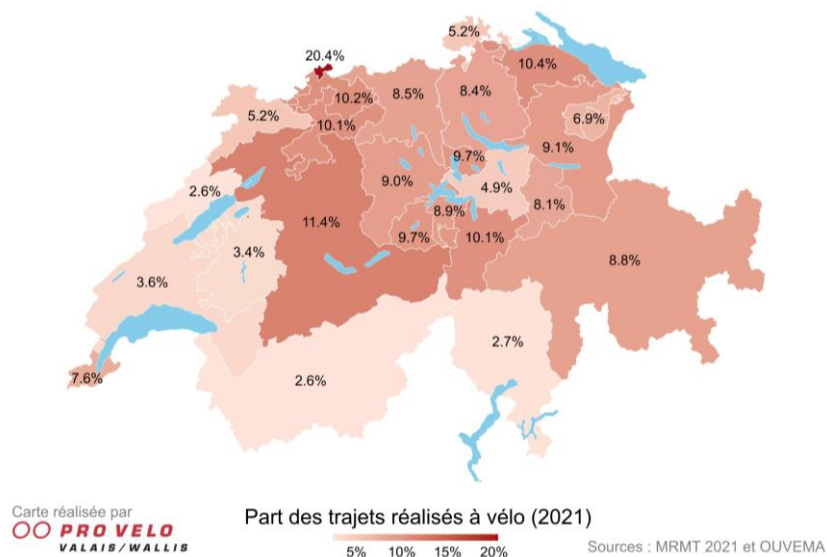
Madame la Députée / Monsieur le Député

Depuis le 1^{er} janvier 2023, deux nouvelles lois concernant la mobilité douce quotidienne sont en vigueur. D'une part, la loi fédérale sur les voies cyclables qui pose le cadre, en contraignant les cantons à établir des plans de réseaux de voies cyclables dans les 5 ans, et de les réaliser dans les 20 ans.

D'autre part, la nouvelle loi cantonale sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMD) confère au canton une base légale pour la planification, la réalisation et l'entretien d'un réseau cantonal destiné à la mobilité douce quotidienne et pour l'octroi de subventions aux communes. Elle permet aussi au Service de la Mobilité de mandater des partenaires tiers comme PRO VELO, lesquels peuvent agir concrètement au niveau de la planification, de l'aménagement ou encore de la promotion.

PRO VELO Valais/Wallis salue le progrès effectué en Valais pour la mobilité douce, qui pose les jalons d'un avenir plus cyclophile.

Cette vision optimiste de l'avenir est néanmoins ternie par la réalité du présent qui est bien moins réjouissante. La part modale des déplacements cyclables (derniers chiffres disponibles datant de 2021) dans notre canton s'élève à 2.6% et place notre canton en position de lanterne rouge suisse. D'autres cantons alpins comme Uri (10.1%) et les Grisons (8.8%), dont la physionomie est proche de celle du Valais, présentent des parts bien plus importantes. Une telle différence est principalement imputable à une politique cyclable plus poussée.



En novembre 2022, quatre associations cyclistes dont PRO VELO Valais/Wallis ont déposé l'**initiative « vélo »** à la Chancellerie cantonale. L'initiative demande l'élaboration d'une loi cantonale, qui contient les éléments suivants :

- la promotion et le développement de la mobilité cyclable quotidienne ;
- la concrétisation d'une stratégie sur l'ensemble du canton visant notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclables ;
- la création d'un réseau cantonal de voies cyclables.

Bien que deux des trois éléments demandés par les signataires de l'initiative soient présents dans la loi cantonale, il manque à ce jour une réelle vision pour la mobilité douce. Lors des débats parlementaires, il a été annoncé par le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité qu'une telle **stratégie cantonale** sera présentée début 2024.

Monsieur le Député / Madame la Députée,

Lors de cette session de décembre, vous allez délibérer du budget cantonal, dont celui dédié à la construction et à l'entretien des routes cantonales, qui inclut la mobilité douce. La réalisation des mesures prévues par cette stratégie cantonale 2040, souhaitée par le canton et les signataires de l'initiative vélo dépend donc de vous ! **Se doter d'une stratégie, c'est bien, se doter des moyens pour la concrétiser, c'est mieux !**

Nous avons constaté néanmoins que les perspectives des moyens prévus pour les investissements vont en décroissant fortement, passant de 114 millions de francs en 2023 à 52 millions à partir de 2025. De même, aucune ressource humaine n'est prévue pour les prochaines années, que ce soit pour planifier, pour réaliser ou pour exploiter de telles infrastructures. Nous vous invitons ainsi à soutenir tout amendement budgétaire qui viserait à soutenir nos infrastructures routières cantonales, et par ce biais la mobilité douce. En effet, en l'état, il ne sera pas possible de concrétiser les objectifs que vous avez fixés.

Ayons le courage d'offrir à nos concitoyennes et à nos concitoyens des infrastructures cyclables sûres et continues !

En vous remerciant de l'attention que vous portez au présent courrier, nous vous souhaitons une excellente session et vous transmettons, Madame la Députée / Monsieur le Député, nos meilleures salutations.



Cédric Montangero
Président de PRO VELO Valais/Wallis